

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 4 novembre 2019 à 20h00 heures à la salle Louis Dupéré du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

PRÉSENCES

M. Sylvain Deschênes	M. Guillaume Lavoie
M. Étienne Lévesque	M. Serge Fournier
M. Stéphane Deschênes	Mme Bianca Gagnon

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Josée Dubé, directrice générale par intérim est présente.

1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement

2. Lecture de l'ordre du jour

3 ADMINISTRATION

3.1. Adoption du procès-verbal du mois d'octobre 2019

19-11-285

Proposé par Bianca Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du mois d'octobre 2019.

3.2. Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2019

19-11-286

Proposé par Étienne Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros 22776 à 22825	172 766.13\$
Prélèvements numéros 2491 à 2509	28 483.81\$
Salaire des élus octobre	2 049.58\$
Salaires pompiers (22/09 au 19/10)	914.72\$
Salaires employés (22/09 au 19/10)	14 584.57 \$
Total	218 798.81\$

3.3 États financiers au 31 octobre 2019

19-11-287

Proposé par Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers au 31 octobre 2019.

3.4. États comparatifs au 30 septembre 2019

19-11-288

Proposé par Étienne Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états comparatifs au 30 septembre 2019

3.5 Adoption du Règlement #294-19 concernant le traitement des élus

19-11-289

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais qu'il y a lieu d'actualiser ce règlement et de le rendre conforme aux réalités actuelles suite ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par Etienne Lévesque à la séance régulière du conseil le 7 octobre 2019;

ATTENDU QU' il y a eu présentation du projet de règlement par la conseillère Bianca Gagnon à la séance régulière du conseil le 7 octobre 2019;

ATTENDU QU' un avis public a été donné au moins 21 jours avant la séance d'adoption du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Lévesque et résolu à l'unanimité que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 GÉNÉRALITÉ

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle ainsi qu'un montant d'allocation de dépenses pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2019 et les exercices financiers suivants.

ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION DE BASE DES ÉLUS MUNICIPAUX

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 7215\$ et celle de chaque conseiller est fixée à 2405\$, celle-ci correspondant au tiers de celle du maire.

ARTICLE 4 ALLOCATION DE DÉPENSES

Tout membre du conseil de la municipalité reçoit en plus de la rémunération de base, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base tel que décrété à l'article 3, soit une allocation de dépenses de 3 607.50\$ pour le maire et 1202.50\$ pour chacun des conseillers.

ARTICLE 5 MAIRE SUPPLÉANT

Lorsque la durée du remplacement du maire par le maire suppléant atteint un nombre de quinze (15) jours, la Municipalité verse à ce dernier une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période. L'application de la présente disposition n'a pas comme effet d'affecter la rémunération que la Municipalité verse au maire durant son mandat. Lorsque la durée de ce remplacement est d'une période déterminée qui excède trente (30) jours, la rémunération additionnelle suffisante prévu au premier alinéa est versée à compter du 1^{er} jour de remplacement.

ARTICLE 6 MODALITÉS DE VERSEMENT

La rémunération et l'allocation de dépenses décrétées aux articles 3, 4 et 5 seront calculées sur une base annuelle. Cependant, cette rémunération sera versée à chacun des membres du conseil municipal sur une base mensuelle.

ARTICLE 7 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de 2.75% pour la rémunération de base et l'allocation de dépenses. L'augmentation est effective au 1^{er} janvier de l'année.

ARTICLE 8 ABROGATION

Le présent règlement abroge les règlements numéro 276-18, 123-00 et 34-92 ou tout autre règlement adopté en semblable matière.

ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement a effet à compter du 1er janvier 2019 et entrera en vigueur conformément à la loi.

3.6 Maires suppléants - 2020

19-11-290

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de déterminer les maires suppléants pour l'année 2020 comme suit :

Conseillers	Mois
M. Stéphane Deschênes	Janvier Février Mars
M. Guillaume Lavoie	Avril Mai Juin
M. Serge Fournier	Juillet Aout Septembre
Mme Bianca Gagnon	Octobre Novembre Décembre

3.7 Calendrier des séances 2020

19-11-291

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de déterminer les maires suppléants pour l'année 2020 comme suit :

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020	
MARDI, 14 JANVIER	LUNDI, 6 JUILLET
LUNDI, 3 FÉVRIER	LUNDI, 3 AOÛT
LUNDI, 2 MARS	MARDI, 8 SEPTEMBRE
LUNDI, 6 AVRIL	LUNDI, 5 OCTOBRE
LUNDI, 4 MAI	LUNDI, 2 NOVEMBRE
LUNDI, 1 ^{ER} JUIN	LUNDI, 7 DÉCEMBRE

3.8 Demande d'une carte de crédit - Desjardins

19-11-292

Attendu que certaines dépenses de fournisseurs doivent être payées par site sécurisé comme par exemple les demandes de permis spéciaux au Ministère des Transports;

Il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande de carte de crédit au nom de la municipalité. Le titulaire de la carte sera au nom de monsieur Georges Deschênes, maire. La limite de crédit demandée est de 5000\$.

3.9 Virements budgétaires

19-11-293

Proposé par Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les virements budgétaires suivants :

De	Vers	montant
'02 11000 454 Formation	'02 11000 493 Réception	1400\$

'02 11000 970 Subvention et dons	'02 11000 493 Réception	200\$
' 02 11000 310 Déplacement	'02 11000 493 Réception	800\$
'02 11000 951 Q/Parts MRC	'02 11000 493 Réception	100\$
Total		2 500\$

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Formation pompier 1

19-11-294

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Gabriel désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de **Saint-Gabriel** prévoit la formation de **1** pompier pour le programme Pompier I et/ou de **0** pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Mitis en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Etienne Lévesque et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC.

4.2 Offre de la MRC de cadets sur territoire –été 2020

19-11-295

Attendu l'offre de service de la MRC de la Mitis concernant un programme de 2 cadets de la Sûreté du Québec;

Attendu que les cadets sélectionnés en 2020 seront des étudiants ou des diplômés en techniques policières;

Attendu que les municipalités intéressées doivent faire la demande au plus tard en novembre 2019;

Attendu que le coût de 10 000\$ pour 400 heures d'activités et prévention sera divisé entre les municipalités intéressées;

Il est proposé par Bianca Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de la MRC de la Mitis à condition que la majorité des municipalités participent au programme durant l'été 2020.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 SNC Lavalin – eau potable – offre de service-

19-11-296

Attendu la rencontre avec monsieur Pierre L'Heureux de SNC Lavalin en date du 23 octobre concernant la problématique de la desserte en eau potable pour les résidents du chemin du Mont-Comi;

Attendu que la municipalité a décidé de maintenir la conduite d'alimentation actuelle pour desservir les 8 résidents à partir de la nouvelle source d'eau;

Attendu que la municipalité doit mettre en place des équipements (sonde de température et vanne de purge automatique) au bâtiment actuel de la prise d'eau au Lac afin de suivre la baisse de température de l'eau et prévenir le gel en activant au besoin, une purge pour favoriser la circulation d'eau dans la conduite.

Attendu que suite à ces données prises durant l'hiver, la municipalité pourra prendre une décision éclairée quant à la continuité ou l'abandon permanente de la conduite d'alimentation actuelle en eau potable. Les résidents concernés seront informés des décisions au printemps 2020.

Il est proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater SNC Lavalin dans ce dossier pour services professionnels d'assistance technique. L'enveloppe d'honoraires et de dépenses requises selon leur proposition par courriel du 4 novembre s'élève à un montant forfaitaire de 3800\$ plus taxes et un montant sur une base horaire de 1700\$ équivalent à 20 heures de travail.

5.2 Festival Country Western St-Gabriel- différentes demandes

19-11-297

Proposé par Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de faire don de terre de remplissage (terre située en arrière de chez Constructions Jalbert et Pelletier) le prêt du chargeur et compacteur afin qui puisse surélever et aménager le terrain sous les gradins. Le transport du matériel (terre) sera au frais du festival country western St-Gabriel.

5.3 Lumière – pancarte de bienvenue limite St-Gabriel-de-Rimouski et St-Donat

19-11-298

Proposé par Serge Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'installer des fluorescents à la pancarte de bienvenue limite St-Gabriel-de-Rimouski et de St-Donat selon l'évaluation soumise.

5.4 TECQ 2014-2018 – programmation finale des travaux

19-11-299

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de L'occupation du territoire;

Proposé par Serge Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

5.5 FEPTEU – Demande de paiement décompte #12 Excavation Léon Chouinard

19-11-300

Attendu la recommandation de notre ingénieur de chantier, monsieur Pierre L'Heureux de la firme SNC-Lavalin inc., en date du 4 novembre 2019;

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les Excavations Léon Chouinard et fils ltée un montant de 15 845.94\$ taxes incluses.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Projet mini-maison

19-11-301

CONSIDÉRANT que les habitations de type « mini-maison » occupent une place de plus en plus importante au Québec;

CONSIDÉRANT que ce type d'habitation facilite l'accès à une première propriété;

CONSIDÉRANT que ce type d'habitation, bien encadré, s'intégrera de façon harmonieuse sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire autoriser ce type d'habitation sur le territoire de la municipalité.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Etienne Lévesque, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski :

- Approuve les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme le 29 octobre 2019;

- Mandate la MRC de La Mitis afin de préparer les modifications réglementaires requises pour que soit autorisé les mini-maisons, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme le 29 octobre 2019.

- Mandate la MRC de La Mitis afin de préparer les modifications réglementaires requises pour que soient autorisées les maisons mobiles dans la zone 46 HBF.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Création table de travail (cellule 15-35)

19-11-302

Considérant la création d'une stratégie jeunesse dans la Mitis.

Considérant la rencontre de M. Renaud Bisson-Dion, agent de mobilisation jeunesse.

Considérant que St-Gabriel souhaite entendre et représenter ce que les 15-35 ans souhaite pour leur milieu.

Il est proposé par Étienne Lévesque et résolu à l'unanimité de créer une table de travail (Cellule 15-35) pour l'élaboration d'un plan d'action dans le cadre de la stratégie jeunesse. De nommer comme représentant :

- Bianca Gagnon, conseillère responsable des loisirs
- Étienne Lévesque, conseiller responsable de la stratégie jeunesse
- Louis-Georges Lévesque, coordonnateur en loisirs
- Et 9 membres de la population âgés entre 15 et 35 ans.

7.2 Don Moisson Mitis- Panier de Noël

19-11-303

Proposé par Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 50\$ à Moisson Mitis pour les paniers de Noël.

7.3 Création comité MADA de la Mitis

19-11-304

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée entre la MRC et la Ministre stipule que la MRC et chaque municipalité adoptera une résolution qui autorise la création d'un comité de suivi de La Mitis avec un mandat clair;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une politique MADA nécessite la création d'une structure de suivi;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité de suivi est fondamentale au cheminement de la politique MADA de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de la mise en œuvre est une responsabilité partagée exigeant un partenariat efficace et un réel engagement de la part de la MRC, des municipalités, des organismes et du milieu.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Stéphane Deschênes, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la création du comité de suivi MADA de La Mitis composé de:

- Catherine Aubut, conseillère au développement de la MRC de La Mitis, représentante de la MRC;
- Lise Deschênes, membre du comité des usagers et représentante de la Table Vieillir en santé de La Mitis
- Carolle-Anne Dubé, mairesse de Métis-sur-Mer, représentante du conseil maires de la MRC de La Mitis;
- Gisèle Hallé, présidente de la Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent, représentante du milieu;
- Nelson Bussières, organisateur communautaire, CISSS Bas-Saint-Laurent Installation Mitis, représentant des organismes;
- Jacques Vachon, conseiller municipal de Grand-Métis et personne responsable du dossier « aîné »;
- Yvon Morissette, conseiller municipal de Saint-Octave-de-Métis et personne responsable du dossier « aîné »;
- Manon Landry, conseillère municipale de La Rédemption et personne responsable du dossier « aîné »;
- Jean-Rock Michaud, conseiller municipal de Les Hauteurs et personne responsable du dossier « aîné »;
- Josée Lévesque, directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Mont-Joli et personne responsable du dossier « aîné »;
- Clémence Lavoie, conseillère municipale de Padoue et personne responsable du dossier « aîné »;
- André Blouin, conseiller municipal de Saint-Charles-Garnier et personne responsable du dossier « aîné »;
- Étienne Lévesque, conseiller municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski et personne responsable du dossier « aîné »;
- Jasmin Couturier, conseiller municipal de Saint-Joseph-de-Lepage et personne responsable du dossier « aîné »;
- Dolorès Bélanger, conseillère municipale de Sainte-Angèle-de-Mérici et personne responsable du dossier « aîné »;
- René Desrosiers, conseiller municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc et personne responsable du dossier « aîné »;
- Gaston Rioux, conseiller municipal de Sainte-Luce et personne responsable du dossier « aîné »;
- 4 sièges disponibles pour les municipalités de Sainte-Flavie, Saint-Donat, Métis-sur-Mer et Price.

Ce comité aura pour mandat de :

Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et milieu de vie des aînés de La Mitis :

- en veillant à la réalisation des actions du plan d'action MADA de la MRC de La Mitis et des plans d'action MADA locaux;
- en produisant un bilan annuel;
- en informant la population et les partenaires de l'avancement des travaux.

7.4 Réception civique –comité de financement et donateurs patinoire couverte

19-11-305

Proposé par Etienne Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 800\$ au comité de financement pour la préparation de la réception civique. Le budget sera pris au 02 11000493.

7.5 Déjeuner des bénévoles 1^{er} décembre

19-11-306

Proposé par Bianca Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense de 1700\$ pour la préparation d'un déjeuner pour les bénévoles de la municipalité. La dépense sera prise au 02 11000493.

7.6 Permis de réunion Festival Country Western St-Gabriel-de-Rimouski

19-11-307

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le festival country Western de St-Gabriel-de-Rimouski à faire une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools et des Jeux pour leurs activités du 21 décembre 2019, 14 mars 2020, du 22 au 26 juillet 2020 et le samedi 10 octobre 2020. La salle est prêtée gratuitement.

7.7 Caméra au centre polyvalent

19-11-308

Proposé par Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'installer une caméra de surveillance intérieure à l'entrée du Centre polyvalent.

8. RAPPORT DES ÉLUS

À tour de rôle, les conseillers présents et le maire prennent la parole pour informer la population des derniers développements dans la municipalité selon leurs responsabilités.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Stéphane Deschênes demande un ajournement, il est 21h05. Reprise de la réunion à 21h10 sur proposition de Stéphane Deschênes.

9.1 Mandat notaire contrat de servitude de passage/mise aux normes eau potable– terrain monsieur Jacques Gagnon

19-11-309

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater les Notaires Michaud, Charbonneau et Hepell afin de créer une servitude de passage sur le lot #4 986 658 et 4 987 359 appartenant à monsieur Jacques Gagnon. La directrice générale par intérim Mme Marie-Josée Dubé et Mr le maire Georges Deschênes sont mandatés pour négocier et signer au nom de la municipalité de Saint-Gabriel de Rimouski

9.2 Période de questions des citoyens

7 citoyens sont présents dans la salle.

9.3 Fermeture des affaires nouvelles et de la période de questions

19-11-310

Proposé par Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

19-11-311

Proposé par Bianca Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 21h11 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Marie-Josée Dubé
Directrice générale par
intérim